



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
Département de la Haute-Loire  
-----  
Mairie  
Saint Pal de Chalencon  
-----



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 JANVIER 2023**

**Sont présents :** Pierre BRUN, Denise MAISONNEUVE, Elisabeth GARBIL, Odile JAFFRE, Philippe PETIT, Thérèse VALENTIN, Raphaël VARAGNAT, Frédéric CALET, Gérard LAVAL, Patrice PEYROCHE, Marc CHAMBAS.

**Sont absents :** Raymond POTY absent a donné pouvoir à Marc CHAMBAS, Chantal ARABEYRE absente a donné pouvoir à Denise MAISONNEUVE, Anaïs DELCROIX a donné pouvoir à Thérèse VALENTIN, Vahiné DUPIN a donné pouvoir à Pierre BRUN

Nombre de votants : 15

Secrétaire de Séance : Raphaël VARAGNAT

**ORDRE DU JOUR**

- Délibération : Tarifs Communaux 2023  
Afin de développer le tourisme en Haute-Loire, le département a instauré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 la taxe additionnelle départementale qui s'ajoute à la taxe de séjour mise en place par la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron. Cette taxe de séjour était de 0,20 euros en 2022, avec cette taxe additionnelle elle sera de 0,22 euros.  
En ce qui concerne la cantine, le 27 octobre lors du dernier conseil d'administration de l'EHPAD, il a été convenu une augmentation de 15% sur le prix 2022 suite à l'inflation des matières premières.  
Le prix de la cantine facturé à la commune passe de 4,20 euros à 4,80 euros ; il a donc été décidé d'augmenter la participation familiale qui passera à 4,10 euros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au lieu de 3,80 euros en 2022.  
**VOTE :** 15 POUR
- Délibération : Décision Modificative n° 3 pour le Budget Principal : des transferts de chapitre à chapitre sont nécessaires pour ajuster le budget pour cette fin d'année afin de passer les amortissements de 2022.  
**VOTE :** 15 POUR,
- Délibération : Mise en place du règlement intérieur de la Médiathèque Municipale.  
La mise en place d'un règlement intérieur pour la médiathèque municipale est indispensable pour son bon fonctionnement.  
**VOTE :** 15 POUR